



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



GRUPE DE TRAVAIL, Enseignants spécialisés

Le groupe de travail de ce jour a pour objectif de réfléchir à la problématique des personnels du RASED touchés par une mesure de carte scolaire.

Méthode de travail retenue par l'administration :

- Les personnes sont classées par barème.
- L'administration a formulé une liste de propositions.
- L'administration voudrait pouvoir bénéficier au maximum des personnels spécialisés en les réaffectant sur des postes spécialisés, même s'il faut leur proposer de nouvelles formations.

La participation au mouvement :

Les enseignants en formation CAPASH postulant sur un poste spécialisé libre et l'obtenant pourront être titularisés rétrospectivement.

Les priorités :

Les personnels spécialisés pourront postuler sur tout poste spécialisé. Ils pourront l'obtenir prioritairement à TD sans avoir la spécialisation appropriée.

De plus, quand personne ne demande un poste spécialisé, un enseignant peut être titularisé sur un poste spécialisé quelle que soit son option.

Les points de bonification au mouvement :

Les enseignants *ayant perdu le poste qu'ils occupaient à titre définitif* avant la rentrée scolaire 2011-2012 bénéficieront de points de bonification dans le cadre de leur participation au mouvement. Les collègues pourront bénéficier des points jusqu'à obtention d'un poste à titre définitif (dans le spécialisé ou en tant qu'adjoint).

Les doublettes :

Il devrait être possible de mettre en place des doublettes, puis aller temporaire jusqu'au moment de passer l'examen. Pour pouvoir être en doublette, il faut placer les collègues en tant que brigade (RASED) au moins jusqu'à l'examen. Si les collègues obtiennent leur formation CAPASH et si le surnombre le permet : il sera, peut-être, possible de continuer en doublon.

Si la personne ne réussit pas son CAPASH, elle devrait rejoindre une classe.

Les demandes de formation :

Les délais de l'inscription à la formation CAPASH ont été prolongés.

Les personnels déjà spécialisés n'ont pas forcément besoin d'une formation complète (en cas de changement d'option, le mémoire n'est pas à rédiger).

Discussion à mener avec l'IUFM pour aménager la formation.

Les enseignants spécialisés doivent être vigilants quant aux appels à candidature pour les postes spécialisés qui sont des postes à profil.